

**Objet : Partenariat avec le CRPF – Mobilisation des propriétaires forestiers privés des Baronnie
Provençales.**

Le Président, expose au Comité Syndical que, dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) Rhône Alpes, une animation spécifique est menée par le CRPF sur 8 sites drômois, dont 3 concernent les Baronnie Provençales. Cette animation, à équivalence d'un mi-temps sur 4 ans, vise à mobiliser du bois.

En parallèle, la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire des Baronnie Provençales, portée par le SMBP, nécessite un accompagnement technique spécifique de certaines actions, notamment l'animation auprès de propriétaires forestiers. Aussi, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Chambre d'Agriculture de la Drôme et le SMBP propose un partenariat permettant au C.R.P.F. de créer un poste de technicien forestier à temps plein basé à Nyons.

En conséquence, le Président propose de s'engager dans ce partenariat. Il propose un dispositif spécifique pour l'année en cours afin de faciliter la création rapide de ce poste et permettre un engagement des actions dès le printemps 2012. Le Président propose que le SMBP soit porteur de ce projet permettant de financer le mi-temps complémentaire d'un technicien forestier CRPF pendant 8 mois (coût prévisionnel : 16 680 €).

Ce partenariat fera l'objet d'une convention spécifique.

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	MONTANT
Conseil Général de la Drôme (ligne Parc)	8 340 €
PSADER (avenant 2012)	8 340 €
SMBP (auto-financement)	4 170 €
TOTAL	20 850 € TTC

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** le projet partenarial proposé ;
- **Dit** que la dépense afférente sera inscrite au budget.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD